

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE  
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi, 8 août 2022 à 18h00, à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Michel Bergeron, maire, et à laquelle il y a quorum légal.

**SONT PRÉSENTS**

Madame la conseillère Chantal Laporte  
Messieurs les conseillers Lucien Boily, Jean-Pierre Ménard et Jean-Denis Morel

**EST ABSENT**

Monsieur le conseiller Dany Boucher

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Annick Lachance, greffière-trésorière adjointe

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18h00 par M. Michel Bergeron, maire

**141-08-22 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**II EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Lucien Boily  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard  
**ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que lu par Mme Annick Lachance, greffière-trésorière adjointe

***ORDRE DU JOUR***

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture de l'ordre du jour*
3. *Résolution :*
  - 3.1. *Embauche du directeur général et greffier trésorier*
  - 3.2. *Signature institution financière*
  - 3.3. *Autorisation revenu Québec, revenu Canada et auprès des autres institutions qui doivent préciser les représentants administratifs municipaux*
  - 3.4. *Nomination de Mme Annick Lachance au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe*
4. *Période de questions*
5. *Fermeture de la séance*

**3. RÉSOLUTIONS**

**142-08-22 3.1. EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

**ATTENDU** le départ de madame Myriam Lessard de son poste de directrice générale et greffière-trésorière;

**ATTENDU QUE** le comité de ressources humaines a fait ses recommandations aux membres du conseil municipal quant à l'embauche d'un nouveau directeur général et greffier-trésorier ;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Lucien Boily  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal entérine l'engagement de M. Hendrick Martel-Larouche à la fonction de directeur général et greffier-trésorier à la Municipalité de Lamarche, et ce à compter du 8 août 2022, pour un salaire de 65 000\$ annuellement.

De réévaluer M. Hendrick Martel-Larouche après sa période de probation de 6 mois ;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

143-08-22 **3.2 SIGNATURE INSTITUTION FINANCIÈRE**

**ATTENDU** l'engagement de M. Hendrick Martel-Larouche, au poste de directeur général et greffier- trésorier le 8 août 2022;

**ATTENDU QU'**étant donné cet engagement, il y a lieu de régulariser la question de transactions au niveau de l'institution financière ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier est d'office autorisé à signer, conjointement avec le Maire, tous les chèques émis, billets ou autres titres consentis par la Municipalité de Lamarche;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Chantal Laporte  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Jean-Denis Morel  
**ET RÉSOLU**

**D'**aviser l'Institution financière « Caisse Desjardins d'Alma » des modifications suivantes :

- M. Hendrick Martel-Larouche sera désormais ajouté à la liste des signataires bancaire à partir du 8 août 2022, et ce pour tous les documents bancaires;
- Les signataires bancaires sont :
  - Mme Annick Lachance, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
  - M. Michel Bergeron, maire
  - M. Lucien Boily, conseiller #1
  - M. Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier
- Préciser qu'il sera un représentant de la Municipalité de Lamarche pour obtenir et donner des informations;
- La greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lamarche, Mme Annick Lachance, conserve quant à elle toutes ses autorisations auprès de la Caisse Desjardins;
- Au niveau d'Accès D affaire, un accès lui sera créé;
- La carte Visa actuelle, au nom de Mme Myriam Lessard, ne pourra plus être utilisée à partir de la réception de la nouvelle carte au nom de M. Hendrick Martel-Larouche;

- Une nouvelle carte Visa devra être émise au nom de M. Hendrick Martel-Larouche;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**144-08-22 3.3 AUTORISATION REVENU QUÉBEC, REVENU CANADA ET AUPRÈS TOUTES AUTRES INSTITUTIONS QUI DOIVENT PRÉCISER LES REPRÉSENTANTS ADMINISTRATIFS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QU'**aux termes de la résolution 142-08-22, M. Hendrick Martel-Larouche, fut embauché au poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lamarche et il agit à ce titre à compter du 8 août 2022 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de préciser à revenu Québec, à revenu Canada et aux autres institutions le nécessitant, qui peut représenter la Municipalité de Lamarche obtenir et donner des informations et est autorisé à signer des documents à incidence fiscale au nom de la Municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Lucien Boily  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Chantal Laporte  
**ET RÉSOLU**

De désigner le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lamarche, M. Hendrick Martel-Larouche, en remplacement de Mme Myriam Lessard, comme représentant et signataire pour la Municipalité de Lamarche auprès de revenu Québec, de revenu Canada et de toutes autres institutions nécessitant de telles précisions.

La greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lamarche, Mme Annick Lachance, conserve quant à elle toutes ses autorisations auprès de revenu Québec, de revenu Canada ainsi que celle des autres institutions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**145-08-22 3.4. NOMINATION DE MME ANNICK LACHANCE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

**CONSIDÉRANT QUE** suite au départ de madame Myriam Lessard de son poste de directrice générale et greffière-trésorière en mars dernier, Mme Lachance a occupé le poste de directrice générale par intérim;

**CONSIDÉRANT** l'expérience acquise par Mme Lachance pendant ce remplacement et pendant toutes ses années de service, 18 ans, au sein de notre Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de conserver une stabilité dans l'équipe de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la récente absence de Mme Lessard nous a confirmé la nécessité d'avoir en tout temps une directrice générale adjointe à temps plein;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Lachance a rempli avec efficacité la fonction de directrice générale par intérim et de greffière trésorière adjointe;

**ATTENDU QUE** le comité de ressources humaines a fait ses recommandations aux membres du conseil municipal quant à la nomination de Mme Lachance au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Jean-Denis Morel  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal entérine la nomination de Mme Annick Lachance au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe au salaire de 48 500\$ annuellement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 18h12 et se termine à 18h27.

**146-08-22 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Chantal Laporte

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la séance soit levée. Il est 18h28.

Nous soussignés, Monsieur Michel Bergeron, maire à la municipalité de Lamarche et Mme Annick Lachance directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

---

Monsieur Michel Bergeron, maire

---

Mme Annick Lachance, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe